

nous offrent de nous les envoyer en payant leur passage, quittes à se faire rembourser s'ils le peuvent; ils veulent se faire nos propres agents d'immigration. Ne serait-il pas sage d'étudier la question et de chercher à utiliser leurs propositions en leur faisant subir les modifications jugées convenables?

*M. Bain (Wentworth):*

Je regretterais de voir une pareille question décidée sommairement. Je comprends parfaitement la position de ces ouvriers en Angleterre. Le grain ne se vendant plus qu'à très bas prix, les propriétaires font de l'élevage. Un de mes amis du sud de l'Ecosse m'écrivait dernièrement que l'élevage est en vogue et qu'il n'a jamais aussi bien réussi que maintenant. Les ouvriers employés à la culture des champs ne peuvent plus trouver d'ouvrage depuis que les terres sont mises en pâturage. Il serait malheureux que nous ne puissions en tirer parti ici. Ces gens là vont se perdre dans les grands centres. J'admets avec le général Laurie que ces ouvriers ne sont pas aptes à diriger des fermes, mais on pourrait les y habituer. Je crois que le département devrait prêter son concours et fournir un moyen de relation entre ces gens et leurs bienfaiteurs. Je ne prétends pas qu'il doive s'occuper de la perception des remises à faire, mais il peut autoriser ses agents à servir d'intermédiaires entre le bienfaiteur et l'obligé. Au fond, c'est tout simplement une affaire de confiance qui regarde ceux qui veulent bien faire les avances. Je sais que j'ai à mon service des gens auxquels je prêteraï volontiers tout l'argent qu'ils me demanderaient parce que je suis certain qu'ils me le rendraient; j'en ai d'autres qui probablement ne demanderaient pas mieux que d'emprunter pour ne jamais remettre. Les gens d'Angleterre qui veulent aider ces ouvriers en leur prêtant de l'argent n'enverront évidemment que des sujets en qui ils auront confiance. En résumé, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne permettrait pas à ses agents d'immigration de percevoir les remises indiquées dans le projet qui nous est proposé.

L'hon. M. CARLING.—Le gouvernement a toujours offert les services de ses agents d'immigration pour l'avantage des gens qui veulent venir dans notre pays. Encore actuellement, nos agents cherchent de l'emploi pour les ouvriers, comme pour les garçons de ferme, les domestiques, etc. Nous avons une foule de demandes et nous pouvons placer ces gens à leur arrivée au pays. Ici à Ottawa, notre agent qui est un homme actif, fait toujours en sorte que les immigrants qui lui arrivent trouvent de l'ouvrage en peu de temps. Le fait est qu'il n'en vient pas assez pour répondre aux demandes. Quand ces immigrants veulent prendre des terres dans le Nord-Ouest, nos agents de Winnipeg et d'ailleurs sont à leur disposition. C'est ce que nous avons expliqué à ces messieurs d'Angleterre, mais nous avons refusé de nous rendre en aucune façon responsables de leurs affaires d'argent. Nous leur avons offert de les aider aussi efficacement que possible et leur avons même permis de communiquer avec leurs protégés par l'entremise du département, mais nous nous sommes refusés à assumer une responsabilité quelconque au sujet de leurs prêts d'argent.

M. COCHRANE.—Je comprends parfaitement la position. Le ministre a certainement raison de repousser toute responsabilité au sujet de la question d'argent, mais il dit qu'il y a ici plus d'emploi que de bras, et la raison en est que les ouvriers anglais n'ont pas les ressources suffisantes pour venir faire ici le travail que nous aurions à donner. Or je suppose qu'un agent d'immigration trouve de l'emploi pour cent personnes; il pourrait bien se les procurer en Angleterre, mais ces gens là n'ont pas les moyens de faire la traversée. D'un autre côté, il y a en Angleterre des personnes disposées à avancer l'argent nécessaire. Alors pourquoi l'agent d'immigration ici ne ferait-il pas connaître en Angleterre le nombre d'ouvriers qu'il peut placer et n'offrirait-il pas aux bienfaiteurs de servir d'intermédiaire pour la remise de l'argent qu'ils pourraient avoir avancé. Cet agent pourrait facilement, il me semble, renvoyer à qui de droit les avances qui auraient été faites en pareils cas pour les passagers. Ce serait là, à mon avis, une solution facile de la difficulté.

M. PLATT.—Il y a encore un moyen plus simple. J'ignore si le département tient note des immigrants qui obtiennent des situations; en tous cas il serait facile de les suivre pendant un mois ou deux, et quand ils auraient fait quelques